

CONSULTATION NATIONALE (N° 2015/G052/16)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (S.T.E.G) se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2015/G052/16 pour :

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE UNITE GAZ DE DJERBA.

Les entreprises spécialisées, agréées, **Spécialité : B0; Catégorie 1 (300 000,000DT), et plus** - et désirant participer à cette Consultation peuvent retirer les dossiers dès l'apparition de cet avis sur les journaux, excepté les Samedi et Dimanche à l'adresse suivante :

LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
DIRECTION DE L'EQUIPEMENT GAZ
19, RUE BEL HASSEN BEN CHAABANE
TEL : 71 959 933 - FAX : 71 959 817

Et ce, moyennant le paiement de **30 DT** en espèce ou par chèque certifié et sur présentation de l'agrément datant de moins de 5 ans.

Sous peine de nullité les offres doivent être établies et présentées conformément au cahier des conditions de la consultation et accompagnées des pièces suivantes en original ou en copies conformes :

- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- Un extrait du registre de commerce .
- Une Déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
- Une Déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vu d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- Un Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- Une copie de l'agrément de l'Entreprise datant de moins de cinq (5) ans.
- Toutes références permettant de justifier de l'expérience de l'entreprise pour ce genre des travaux.

Ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier de la consultation.

Ne peuvent participer à cette Consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré les cahiers de charges.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **90 jours**, à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les offres technico-financières doivent parvenir à la STEG sous triple enveloppe cachetée par voie postale et recommandées ou rapide poste à l'adresse suivante :

**Madame la Directrice Chargée de la Direction de la Production et du Transport du Gaz
19 Rue Bel Hassen Ben Chaabane 1005 El Omrane**

**CONSULTATION NATIONALE N° 2015/G052/16 :
« TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE UNITE GAZ DE DJERBA »**

L'enveloppe extérieure doit porter uniquement l'adresse de la S.T.E.G, le numéro de la consultation : 2015/G052/16, son libellé : Travaux d'aménagement de la nouvelle unite gaz de Djerba et la mention " Ne pas ouvrir ".

Le dernier délai de réception des offres technico-financières est fixé au Mercredi 08 Juillet 2015 à 12H00.

Le cachet du bureau d'ordre central de la Direction Production et Transport Gaz de la STEG faisant foi. Toutes les offres reçues après cette date et heure limite de réception des offres seront considérées nulles et non avenues.

N.B : La séance d'ouverture des plis technico-financiers n'est pas publique .